

Conférence logement 2019

31 janvier 2019 – Ministère des Outre-mer

LES 7 PRINCIPES DIRECTEURS DU LOGEMENT OUTRE-MER

1 Libérer et aménager le foncier

- Pour construire des logements, il faut des terrains. Dans les Outre-mer, territoires pour la plupart insulaires, la mobilisation du foncier et son aménagement est un enjeu crucial pour toute politique volontariste.

2 Construire des logements neufs de qualité

- Construire de nouveaux logements, de bonne qualité et adaptés aux besoins de la population constitue l'une des priorités du Plan logement Outre-mer.

3 Réhabiliter et améliorer le parc existant

- Certains territoires disposent d'un parc social vieillissant nécessitant des interventions pour sa réhabilitation afin de faire face aux enjeux de rénovation énergétique, de désamiantage et de confortement parasismique aux Antilles.

4 Maîtriser les coûts

- Les coûts de construction varient selon la localisation des opérations, les caractéristiques du foncier, les procédés constructifs... Leur maîtrise passe notamment par un meilleur suivi de la construction, la simplification des normes et l'utilisation de modes constructifs innovants.

5 Stabiliser les parcours de logements

- Développer des « parcours résidentiels » complémentaires à la location de logements sociaux par de nouveaux mécanismes de soutien au logement intermédiaire et à l'accession sociale à la propriété.

6 Lutter contre l'habitat indigne et dégradé

- Le faible niveau de ressources de la grande majorité des ménages est un facteur de développement de l'habitat indigne comme l'habitat précaire, l'habitat informel, l'habitat insalubre.

7 Engager la transition énergétique dans le secteur du bâtiment

- La performance énergétique des logements constitue un enjeu économique, social et environnemental particulièrement important en Outre-mer où la croissance de la consommation d'électricité, issue massivement de ressources fossiles et carbonées, reste élevée.

RENOUVELLEMENT DU PLAN LOGEMENT OUTRE-MER : 13 PARTENAIRES ENGAGÉS

➤ LES FINANCEURS :

- La **Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)** et l'**Agence Française de Développement (AFD)** se mobilisent en appui et en financement des projets de construction et de réhabilitation portés par les collectivités et les opérateurs d'aménagements publics et privés.
- **Action Logement** s'engage en Outre-mer en intervenant notamment pour la construction ou l'amélioration des logements locatifs sociaux ou très sociaux, ou la construction de logements en vue de l'accession sociale à la propriété

➤ LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT :

- L'**Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)** intervient sur vingt-deux quartiers ULM dans le cadre de deux Programmes nationaux de Rénovation Urbaine qui ont mobilisé un investissement de l'ordre de 850M€.
- L'**Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)** participe à la lutte contre l'habitat indigne et dégradé et aux actions de prévention et de traitement des copropriétés fragiles.
- L'**Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)** s'engage afin de renforcer les ambitions en matière de logements économes en énergie.

➤ LES BAILLEURS SOCIAUX :

- L'**Union Sociale pour l'Habitat (USH)** en étroite relation avec l'**Union Sociale pour l'Habitat outre-mer** et la **Fédération des Entreprises Publiques Locales (FEPL)** sont des acteurs majeurs du logement outre-mer, où 76% de la population est éligible au logement social.

Ces deux grands opérateurs s'engagent sur des objectifs de construction et de réhabilitation de logements en Outre-mer afin de permettre l'accès à un logement décent pour nos concitoyens ultra-marins.

➤ LES PROFESSIONNELS :

- La **Fédération Française du Bâtiment** sera force de proposition en matière de réduction des coûts de construction (mise en œuvre des mesures de simplification, participation aux réflexions sur les modes de construction) et s'engage en matière de formation professionnelle des acteurs du bâtiment.
- **EDF** s'engage en faveur de l'accélération de la transition vers des logements adaptés au climat ultramarin, sobres en énergie et utilisant l'énergie solaire pour produire l'eau chaude sanitaire.

➤ LES ASSOCIATIONS :

- **SOLIHA** accompagne les ménages en outre-mer. Le réseau Outre-mer s'engage à poursuivre l'amélioration de l'habitat des ménages défavorisés, à relancer l'accession très sociale à la propriété et s'est implanté en octobre 2017 à Mayotte.
- L'**Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL)** s'engage à conseiller les ménages, afin de sécuriser leur projet d'accession à la propriété et d'améliorer la performance énergétique de leur logement. Elle s'engage à contribuer à la lutte contre l'habitat indigne et à la prévention des difficultés des copropriétés.